

DELIBERATION N°CS-2022/04

OBJET : Passation d'un avenant au marché ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'appui au pilotage et à la conduite d'une démarche de concertation « Concert'eau » relative aux grands aménagements et à la stratégie de protection contre les inondations sur le bassin versant de l'Yzeron

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier, à 19 heures 15, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle des fêtes de Vaugneray, 20 boulevard des lavandières - 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents :

Mesdames : H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, A. NELIAS et C. POUZERGUE.

Messieurs : O. BAREILLE, F. FORT, F. GROULT, J-C. KOHLHAAS, D. MALOSSE et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS

Secrétaire de séance : Florestant GROULT

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (Présents : 11 / Voix : 11).

Convocation en date du : 14 janvier 2022.

Nature de l'acte : Commande publique – Actes spéciaux et divers – Avenants – Autres avenants (1.7.8.2)

Présentation du contexte

La présente note de synthèse concerne le marché public de prestation de service, de type prestation intellectuelle, n°AAPC-YZ-2021-001. Le marché a pour objet la réalisation d'une prestation d'appui au pilotage et à la conduite d'une démarche de concertation « Concert'eau » relative aux grands aménagements et à la stratégie de protection contre les inondations sur le bassin versant de l'Yzeron.

Le marché a été signé en vertu de la délibération n° BUR-2021/01 du 13 avril 2021 avec l'entreprise Mobiliser Agir Inventer (MAI), représentée par Hélène CAUCHOIX, pour un montant total de 42 400 € HT.

Au printemps 2021, le SAGYRC lance Concert'eau, un outil de dialogue, d'actualisation de la connaissance et d'accès à l'information pour l'ensemble des habitant.e.s du bassin versant de l'Yzeron. Sa vocation est de trouver un compromis à la controverse autour de l'ouvrage écreteur de crues de Francheville. Pour cela, le Syndicat fait appel à un prestataire pour la réalisation d'une mission d'appui au pilotage de la démarche Concert'eau. L'objectif est à la fois de bénéficier d'une expertise métier dans un domaine de compétence spécifique (concertation, animation et dialogue territorial) mais aussi de disposer d'un tiers impartial au cœur de la démarche.

La fin de la mission, initialement prévue pour mars 2022 est ramenée à fin 2021 compte tenu de l'avancement de la démarche de concertation et de la volonté collective d'aboutir à une stratégie de gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Yzeron.

Déroulement et conditions d'exécution de la prestation

Le marché porte sur l'animation et l'appui au pilotage de la démarche Concert'eau et a été notifié le 12 mai 2021, correspondant au démarrage de la prestation.

Conformément au cahier des clauses techniques particulière (CCTP), la mission du prestataire comporte plusieurs volets :

- Conduite de la démarche de concertation ;

- Montage et animation de réunions de concertation ;
- Réalisation d'entretiens avec les parties prenantes identifiées ;
- Rédaction de supports et de comptes rendus de réunions ;
- Formation et conseil stratégique auprès des élus.

La démarche Concert'eau s'est officiellement achevée suite au Conseil Syndical du 10 décembre 2021, actant l'actualisation de la stratégie de gestion du risque inondation. Pour autant, pour des raisons de continuité et de traçabilité de la démarche, il a été décidé de demander des prestations complémentaires au titulaire du marché permettant au Syndicat de s'approprier au mieux la démarche Concert'eau et de pouvoir exploiter ses résultats dans l'optique du montage d'un dossier PAPI 3 en concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi, il a été demandé au prestataire de réaliser les prestations complémentaires suivantes :

- Suivi des échanges avec les parties prenantes et rédaction des livrables ;
- Réunion bilan de la démarche Concert'eau avec le SAGYRC : synthèse des avancées et des difficultés rencontrées, études et formalisation des perspectives d'actions pour le Syndicat.

L'ensemble de ces prestations correspond à 5 jours de travail supplémentaire par rapport au temps total de mission prévu dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) associé au présent marché.

Conséquences financières sur le montant total du marché

Les prestations complémentaires introduites au marché n°AAPC-YZ-2021-001 implique une modification du marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence, considérant que les modifications sont de faible montant conformément au 6° de l'article L2194-1 et à l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

	HT	TTC	% d'écart introduit par l'avenant (HT)
Total avenant	4 133 €	4 959.60€	9.75 %
Nouveau montant du marché	46 533€	54 989.60 €	-

En effet, comme précisé dans le tableau ci-dessus, le pourcentage d'écart introduit par l'avenant reste inférieur au 10% conformément à l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

Le montant de l'avenant, 4 133€ HT, implique une modification du montant total du marché pour le porter à 46 533 € HT.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 11 voix pour :

ARTICLE 1 : **APPROUVER** la passation d'un avenant financier au marché ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'appui au pilotage et à la conduite d'une démarche de concertation « Concert'eau » relative aux grands aménagements et à la stratégie de protection contre les inondations sur le bassin versant de l'Yzeron, portant le montant total du marché à 46 533 € HT.

ARTICLE 2 : **AUTORISER** le Président du SAGYRC à signer l'avenant et toutes pièces se rapportant à l'opération.

ARTICLE 3 : **IMPUTER** la dépense sur le budget syndical, en section fonctionnement, rattachée à l'opération n°16, chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 21/01/22
et de la publication le 21/01/22

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

